

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 27 JUIN 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. GALLET, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ,

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND, H. GRANGE

Absents excusés: M. CHALENDAR, J. DAZIN, G. MASRARI, D. GANNE, F. KHIAR

Procurations: G. MASRARI à H. GRANGE,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

#### **1. Finances – Contractualisation d'un emprunt pour le financement des investissements 2022**

Vu le budget primitif de l'année 2022 voté par délibération du 28 mars 2022 prévoyant le financement des investissements de l'année en partie par le recours à un emprunt de 1 400 000 euros.

Vu la délibération en date du 9 mai 2022 qui valide l'acquisition de la parcelle B1989 propriété de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Un appel d'offres auprès des banques spécialisées dans l'activité de financement des investissements des collectivités publiques a été réalisé et les résultats ont été présentés à la commission Finances qui s'est réunie le 13 juin 2022.

La commune d'Ornex décide de contracter un emprunt de 1 400 000 euros auprès de la Banque Populaire AURA pour financer les investissements 2022 dont l'acquisition de la parcelle B1989.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

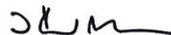
- Montant du capital emprunté : 1 400 000 €
- Durée de l'amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt : 1.73%
- Profil d'amortissement : échéances constantes (amortissement progressif)
- Commission d'engagement : 1120 €
- Périodicité : trimestrielle
- Calcul des intérêts : 30/360
- Conditions du remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le recours à l'emprunt pour financer les investissements 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à consulter les organismes prêteurs pour obtenir le meilleur taux d'intérêt pour un emprunt de 1 400 000 € ;
- **DONNE DÉLÉGATION** au Maire pour contracter cet emprunt, signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire AURA aux conditions indiquées ci-dessus ;
- **DIT** que la recette est inscrite au BP 2022.

Fait à Ornex, le 30 juin 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 30 juin 2022

Affiché le : 30 juin 2022



Jean-François OBEZ  
MAIRE